

ÉBAUCHE

GUIDE PRÉ-DÉPART À L'INTERNATIONAL

Études

Préparé par le Centre de Commercialisation Internationale de l'Université de Moncton

**En collaboration avec
Mount Royal College
Université Laval
Queen's University**

TOUS DROITS RESERVÉS

Service de mobilité internationale
Local 223, 2e étage, Centre étudiant
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 Canada
Téléphone : (506) 858-4455
Télécopieur: (506) 858-4416
courriel: smi@umoncton.ca

Guide préparé par le Centre de Commercialisation Internationale de l'Université de Moncton
en collaboration avec Mount Royal College, Université Laval, Queen's University

Table des Matières

Introduction

I - Formalités de Départ	2
1. Passeport	2
2. Visa et permis (d'études, de travail ou de séjour).....	2
3. Soins de santé.....	3
4. L'assurance	4
5. La procuration	5
6. Service Canada Direct.....	5
7. Connaissance de la langue du pays d'accueil et la culture	6
8. Monnaie & banque.....	6
9. Le logement	8
10. Femmes voyageant seules.....	9
II – Voyage (Avant le Départ)	10
III – Le Grand Départ	12
1. Les douanes et l'immigration.....	12
2. Les personnes à contacter à l'arrivée	12
IV – Éthique.....	13
V – Compétences Importantes pour une Carrière Outremer	14
VI – Séjour.....	16
1. L'identité canadienne dans le milieu international	16
2. Choc culturel	17
3. Conseils pour surmonter le choc culturel.....	18
VII – Information de Sûreté et de Secours.....	19
1. Risques et responsabilités de l'étudiant pendant son séjour à l'étranger	19
2. Contacts d'urgence.....	20
3. Médical	20
4. Victime de crime, de vol ou de détention	20
5. Passeports perdus ou volés.....	21
6. Autres précautions	21
7. Ambassades et consulats canadiens	22
8. L'immatriculation consulaire.....	23
VIII – Retour au Canada	24
Conclusion	26

Annexe 1 : Rappel des informations pertinentes sur le Canada et le Nouveau-Brunswick.....	27
Annexe 2 : Exemple d'un aide-mémoire pour le départ	30
Annexe 3 : Exemple d'un journal de bord	31
Annexe 4 : Exemple d'une lettre de remerciements suite à un stage.....	32
Annexe 5 : Exemple de procuration générale	33

Bibliographie

Introduction

De nos jours, les échanges sont la route de passage obligée pour les peuples de la terre. Les universités n'échappent pas à la règle et l'Université de Moncton en partenariat avec d'autres universités dans le monde est fière de mettre à la disposition de ses étudiant(e)s, et à travers le Centre de Commercialisation Internationale (CCI), le programme de mobilité internationale. Ce programme permet aux étudiants de vivre une expérience d'étude ou de travail dans l'une de nos universités partenaires. C'est pourquoi nous avons conçu ce guide d'étude et de stage à l'international pour atténuer autant que possible le choc culturel et bien préparer l'étudiant à son voyage. Ce guide vous donnera des conseils pratiques aussi bien sur les modalités de départ que sur les adresses des ambassades et consulats Canadiens à l'étranger en passant par les différentes coordonnées de nos partenaires.

I - Formalités de Départ

1. Passeport

À l'exception des États-Unis, tout voyage à l'étranger nécessite un passeport. C'est la seule preuve de votre identité et de votre nationalité qui soit acceptée dans tous les pays.

Tout(e) citoyen(ne) canadien(ne) peut demander et obtenir un passeport. Il suffit de remplir les formulaires de demande dans les bureaux régionaux des passeports, les agences de voyage, les comptoirs postaux, auprès d'une mission canadienne à l'extérieur du Canada ou tout simplement en téléchargeant le formulaire en ligne à l'adresse Internet suivante:

http://www.ppt.gc.ca/online_forms/index_f.asp

Le délai d'obtention du passeport par la poste est d'un mois alors qu'il n'est que d'environ dix jours lorsque la demande est faite en personne à un bureau.

Un passeport est valide pour cinq ans. On ne peut ni le renouveler, ni le prolonger. Si votre passeport expire dans les 6 mois qui suivent, renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays de destination au Canada, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions appliquées en matière de validité et d'expiration des passeports étrangers. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport n'est pas valide pour au moins 6 mois.

Il est important de remplir la section <<**En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser...>>.**

Il est important de savoir que pendant votre séjour à l'étranger, on peut vous demander votre passeport à l'occasion de transactions financières, pour des actes juridiques ou pour encaisser les chèques de voyage par exemple.

2. Visa et permis (d'étude, de travail ou de séjour)

Pour entrer dans certains pays, il faut avoir un visa. Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat du pays en question au Canada pour savoir quelles sont les règles et restrictions régissant les visas et la durée du séjour. Consultez le site Renseignements et avertissements consulaires aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour connaître l'ambassade ou le consulat du pays que vous visiterez le plus près de vous.

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir : vous devez présenter votre billet de retour et leur donner l'adresse où vous allez habiter lors de votre séjour.

Prévoyez plusieurs semaines avant l'obtention de votre visa. Il faut également s'attendre à déboursier un certain montant d'argent pour l'obtention d'un visa. Ce montant varie selon la nature de votre voyage (étudiant, stagiaire, touriste...).

3. Soins de Santé

Les soins de santé concernent les précautions avant de voyager, celles qu'on doit respecter pendant et après le séjour à l'étranger.

Que vous soyez malade ou non, un déplacement à l'étranger nécessite certaines précautions sanitaires. Vérifier si vous avez besoin de vaccinations spéciales ou d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'hépatite, l'encéphalite japonaise ou la malaria.

Avant de partir, il est recommandé de faire une liste de toutes les maladies possible à contracter dans le pays hôte qui sera adressée à votre médecin afin de prendre toutes les dispositions possibles.

Certains pays exigent un certificat international de vaccinations attestant l'immunisation contre la fièvre jaune, la tuberculose, ou le choléra. Informez-vous auprès des autorités consulaires de votre pays d'accueil et de votre médecin afin de connaître ces exigences.

Il est recommandé de commencer les vaccinations au moins trois mois avant le départ pour en garantir les effets.

Notez que certains pays exigeront de vous la preuve que vous avez subi un test de dépistage du VIH/Sida.

Les moyens de contracter le VIH sont les mêmes partout, prenez les mêmes précautions que chez vous pour vous prémunir. Les condoms ne vous seront pas facilement accessibles dans certains pays, donc il est toujours prudent d'en apporter avec vous pendant le voyage. De plus, ne présumez pas que la qualité des condoms retrouvés dans votre pays d'accueil soit aussi bonne que ceux achetés au Canada.

Il est fortement recommandé d'emporter son carnet médical avec soi pendant le voyage à l'étranger. Si vous êtes traité pour une maladie ou si vous prenez des médicaments, demandez à votre médecin si vous devez prendre des précautions supplémentaires au cours du voyage.

Si vous prenez des médicaments, apportez-en plus qu'il n'en faut au cas où vous resteriez plus longtemps que prévu. Il est fortement recommandé de vous munir d'une copie de votre ordonnance.

Faites également établir par votre médecin une ordonnance supplémentaire indiquant la dénomination commune et le nom commercial de votre médicament. Elle vous servira en cas de perte ou de vol. Il est aussi conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose recommandée.

Si vous devez vous injecter un médicament, demandez à votre médecin de rédiger une note expliquant que vos seringues sont destinées à des fins médicales. Cette note devra également être rédigée dans la langue de votre pays d'accueil.

Certains médicaments peuvent être interdits dans certains pays. Il est donc conseillé d'obtenir une note de votre médecin précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose recommandée.

Conservez vos médicaments dans leur emballage d'origine : certains médicaments ne supportent pas la chaleur ou l'humidité.

Rangez vos médicaments dans votre bagage à main : les valises en soute n'arrivent pas toujours à destination.

Dans tous les cas, une conversation avec un médecin déterminera quel type de prévention ou de traitement est adéquat pour chaque pays. Il est recommandé de passer un examen médical et dentaire général avant de partir à l'étranger.

Pour un séjour à l'étranger sans problème majeur de santé, il faut vérifier que vos vaccinations courantes sont à jour. Si vous n'avez pas été vacciné contre des maladies comme le tétanos, la diphtérie, la polio, la rougeole, les oreillons et la rubéole, vous risqueriez de les attraper.

Assurez-vous d'avoir un régime d'assurance valide.

4. L'assurance

Il est très important de vous assurer d'avoir une assurance santé valide et adéquate pour les séjours à l'étranger afin de garantir des services de santé optimaux et d'éviter certains problèmes financiers pendant votre séjour. Les voyages à l'étranger nécessitent d'ailleurs un régime d'assurance santé supplémentaire.

Les régimes d'assurance santé supplémentaires nécessitent d'abord que vous soyez couvert par le régime d'assurance santé provincial (Medicare pour le Nouveau-Brunswick) ou par le régime d'assurance santé de l'Université de Moncton. Si vous n'êtes pas couvert par aucun de ces plans, vous ne serez pas éligible pour l'obtention d'un régime d'assurance santé supplémentaire. C'est donc votre responsabilité d'assurer la validité de votre carte d'assurance maladie de la province (ou de l'Université) afin d'obtenir une assurance supplémentaire.

Si vous planifiez étudier/travailler/voyager à l'étranger, il est important que vous avisiez le ministère de la santé de votre province. Il suffit de les appeler et de leur donner les dates ou la période approximative de votre séjour à l'étranger.

Avant de signer un contrat d'assurance, vous devez vous assurer de l'avoir bien compris pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Renseignez-vous sur l'utilisation du régime d'assurance santé à l'étranger, ce qu'il couvre et ses limites.

5. ¹La procuration

Tout en veillant à vos derniers préparatifs avant votre grand départ, il est très important que vous rédigiez une procuration. Ce document est en fait une autorisation donnée à une personne de confiance pour gérer vos affaires personnelles au Canada pendant votre absence. Sans ce document, aucune autre personne que vous ne pourra gérer votre dossier financier ou académique.

À l'aide de la procuration, la personne désignée pourra s'assurer, par exemple, que vous êtes bel et bien inscrit pour la prochaine session, elle pourra également faire des transferts d'argent pour payer le solde de votre carte de crédit ou de quelques factures qui seraient arrivées après votre départ. Notez bien que le Bureau du registraire exige une procuration particulière pour votre inscription par une tierce personne. Il serait également bon que vous vérifiiez avec votre institution financière si elle a une telle exigence aussi.

Il est important que vous réalisiez que, sans ce document, il sera tout à fait IMPOSSIBLE pour une tierce personne de gérer quoi que ce soit dans vos dossiers. Toute institution financière ou universitaire refusera de traiter avec une personne qui n'est pas dûment autorisée avec cette procuration, et ce, même s'il s'agit de vos parents.

6. Service Canada Direct

Voyager c'est s'éloigner de sa famille, collègues et amis durant un certain temps. Le visiteur canadien qui s'éloigne peut vouloir communiquer avec ceux-ci, restés au Canada. La communication téléphonique étant assez coûteuse, il existe au Canada un service de téléphone "Canada Direct" qui permet aux Canadiens à l'étranger de communiquer plus facilement avec le pays au tarif canadien des appels internationaux d'origine. En effet, lorsqu'on utilise ce service, les appels vers le Canada sont facturés au tarif canadien des appels internationaux.

Le service Canada Monde a été conçu pour les personnes qui vivent ou travaillent à l'étranger. Les abonnés à Canada Direct peuvent aussi téléphoner d'un endroit à l'autre dans le même pays ou encore de ce pays vers la plupart des autres pays du monde. Toutefois, certaines restrictions peuvent s'appliquer. ***Pour plus de renseignements, composez le 1-800-738-3484 à partir du Canada ou des États-Unis. De partout ailleurs, appelez à frais virés Canada Direct au 613-781-8080.***

Vous devez aussi donner ce numéro à vos proches qui resteront au Canada : 10 15 945. Ils peuvent faire ce numéro avant de composer votre numéro en France et obtiendront des rabais.

¹ Guide pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

7. ²Connaissance de la langue du pays d'accueil et la culture

La connaissance de la langue du pays d'accueil vous est essentielle afin d'apprécier pleinement votre expérience à l'étranger. Encore une fois, les objectifs de votre séjour détermineront le niveau requis de compréhension et d'expression de la langue du pays d'accueil.

Dans quelle langue vos cours seront-ils offerts? Quelle sera votre langue de travail ? Voilà des questions auxquelles vous devez réfléchir bien avant votre départ.

Dans certaine culture, différentes choses ne sont pas acceptées telles que les femmes qui se promènent à mi couverte (se réferez à la section «10.femmes voyageant seules» à la page 9), les gays ou les lesbiennes qui ne cachent pas leur orientation sexuelle et leur point de vue sur ce sujet, les touages sur le corps, le persing, les sujets sur la sexualité.

8. Monnaie & Banque

Devise : Un voyage à l'étranger nécessite de l'argent. Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Les chèques de voyage dans la monnaie du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Il serait fort utile d'avoir dès votre arrivée un peu d'argent du pays- sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit.

Avant de partir, vérifiez que vous avez accompli les tâches suivantes :

- Payer toutes vos dettes ou amendes (bibliothèque, parking, logement, etc.);
- Remplir votre formulaire de prêt étudiant;
- Remplir votre déclaration d'impôt.

La carte de crédit : Pour éviter des frais de crédit il est souvent possible de déposer un montant d'argent sur votre carte de crédit. Par exemple, le solde de votre carte de crédit est de 500\$. En le remboursant, vous déposez 700\$. Vous vous retrouvez donc avec un surplus de 200\$ dans votre compte de carte de crédit. Il vous est ainsi possible de dépenser ce montant sans qu'aucun intérêt ne soit appliqué. Pour plus de détails, vous devez vous informer auprès de l'établissement financier qui est l'émetteur de la carte.

Trouver une personne de confiance pour vos paiements de carte de crédit, les virements ou dépôts d'argent. Vous devrez vous présenter en personne à la banque, avant votre départ, avec cette personne de confiance afin de signer des papiers l'autorisant à effectuer des transactions dans votre compte.

Il serait judicieux de vérifier auprès de votre institution financière la possibilité d'ajouter un NIP (Numéro d'Identification Personnel) à votre carte de crédit. Ainsi, il vous sera possible d'obtenir une avance de fonds par guichet automatique. Le montant maximal dépend de votre limite de crédit. Il est à noter que d'importants frais d'intérêts s'appliquent sur votre emprunt à compter du jour de la transaction.

La carte de guichet : Dans un premier temps, informez-vous auprès de votre institution financière pour savoir si votre carte de guichet est compatible avec le système utilisé dans votre ville d'accueil. Cela pourrait

² Guide pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

vous éviter de mauvaises surprises à l'arrivée, particulièrement si vous vous rendez dans certains pays situés au sud. Chaque transaction effectuée avec la carte de débit est sujette à des frais qui varient selon votre institution financière.

Il est possible, dans certains cas, d'obtenir une deuxième copie de sa carte de guichet et de le conserver dans un endroit différent de votre carte principale. Ainsi, en cas de perte ou de vol, vous aurez toujours accès à des fonds.

Les chèques de voyage : Ils sont pratiques et sécuritaires et on peut même se les procurer dans la plupart des établissements financiers. Les frais pour leur obtention sont généralement équivalant à 1 % de la valeur demandée en chèques de voyage.

Ce mode de paiement pourrait s'avérer très pratique lors du début de votre voyage pour régler vos dépenses d'installation ou pour vous donner le temps de localiser un guichet automatique. Assurez-vous de conserver les numéros de vos chèques de voyage dans un lieu différent de celui où vos chèques sont situés, et d'inclure ces numéros dans votre dossier à laisser à une personne de confiance au Canada. En cas de perte, vous pourrez ainsi faire remplacer vos chèques. Enfin, dans certains pays, il peut être difficile d'obtenir des devises locales en échange de chèques de voyage en dollars canadien. Dans ce cas, il est recommandé de demander, avant le départ, des chèques de voyage en dollars américain.

Le transfert de fonds : Dans certains pays, vous pouvez avoir la possibilité de faire des transferts de fonds entre votre institution financière et un compte que vous aurez ouvert dans une autre institution dans votre pays d'accueil. Il est à noter cependant qu'il est possible qu'il vous soit beaucoup plus difficile d'ouvrir un compte à l'étranger qu'au Canada. La procédure varie selon les pays et les établissements financiers. De plus, d'importants frais accompagnent une telle transaction.

La garantie de fonds minimum : Dans le cadre d'un long séjour en terre étrangère, plusieurs pays exigent une preuve de moyens de subsistance avant de vous accorder le droit d'entrée sur leur territoire. Cela signifie que vous devrez vous procurer des documents prouvant votre solvabilité pour la durée de votre séjour. Ce document peut être, selon les pays, une lettre de votre institution financière prouvant la possession du montant exigé ou une lettre de vos parents attestant votre prise en charge, cette lettre étant accompagnée du même type de preuve de la part de leur institution financière. Si une telle preuve est demandée, attendez-vous à ce qu'on exige un montant variant entre 700 \$ et 1300 \$ par mois pour toute la durée du séjour.

Cette preuve devra être présentée aux autorités en entrant dans le pays étranger. Ce sera le cas, par exemple, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique et au Mexique.

Le budget : Faire un budget, aussi sommaire soit-il, vous donnera une bonne indication des ressources financières dont vous aurez besoin pour réaliser votre projet d'études ou de stage à l'étranger. Celui-ci devrait être divisé en deux. La première partie comprend tous les frais encourus avant le départ, et la deuxième devrait inclure tous les frais que vous encourrez une fois rendue dans votre pays de séjour.

- Les frais pré départ : passeport, visa, transport, vaccins, médicaments, carte d'étudiant international, carte de membre du réseau des Auberges de jeunesse, chèques de voyage, frais de scolarité (s'il y a des crédits rattachés à votre expérience), taxe de départ, achat de devises étrangères, assurances, etc.

- Les frais à l'étranger : frais d'installation, logement, nourriture, divertissement et loisirs, transport, livres, téléphone, vêtements, effets personnels, imprévus, caution pour le logement, etc.

Les impôts : Avant de partir, assurez-vous que quelqu'un pourra remplir votre rapport d'impôts. En effet, même si vous n'êtes plus physiquement au Canada, vous êtes toujours considéré résidant aux fins de l'impôt canadien.

9. ³Le logement

Lorsque vous vous rendez à l'étranger, il existe plusieurs façons de vous dénicher un logement. Si vous allez étudier sur un campus universitaire, il y a toujours la possibilité des résidences. Généralement, les universités envoient, avec votre offre d'admission, plusieurs renseignements à ce sujet, incluant les coordonnées des personnes à contacter. Il est important de réserver le plus tôt possible votre chambre en résidence, car leur nombre est limité. Dans ce même envoi, l'université vous fera également parvenir des renseignements sur les possibilités de vous loger hors du campus. Informez-vous s'il est plus ou moins coûteux et adéquat de vivre sur le campus ou en ville.

Si vous effectuez un stage à l'étranger, il sera peut être impossible d'avoir accès à un service d'aide au logement. En effet, les organismes qui offrent un logement à leurs employés sont très rares. Il vous reste donc la solution de débiter votre recherche lorsque vous êtes au Canada, à l'aide d'Internet. Dans plusieurs villes, il est possible de trouver des maisons de chambres ou d'autres petits logements meublés. N'oubliez pas de consulter les annonces classées des journaux locaux. Ceux-ci sont bien souvent disponibles sur Internet (voir « Répertoires de journaux étrangers »).

Si vous n'avez pas encore de logement à votre arrivée en terre étrangère, ne vous inquiétez pas. Il est toujours possible de loger quelques jours dans une auberge de jeunesse sans pour autant qu'il vous en coûte beaucoup. Il existe de fortes chances qu'il y en ait une dans la ville où vous vous rendrez, car il y a plus de 5 000 auberges de ce type dans quelque 70 pays aux quatre coins du monde. Il est à noter qu'il est nécessaire d'apporter son « drap d'auberge », sorte de drap cousu, car les sacs de couchage ne sont pas toujours permis pour des raisons d'hygiène.

Prenez note que pour avoir accès aux auberges du réseau *Hostelling International*, il faut être titulaire de la carte de membre de ce réseau. Cette carte, au coût approximatif de 35 \$, est disponible dans la plupart des agences de tourisme étudiant. Elle donne également droit à des rabais intéressants dans certains restaurants et attractions touristiques, tant au Canada qu'à l'étranger. Avec votre abonnement, on vous remettra une liste de toutes les auberges de jeunesse du réseau *Hostelling International*. Ces mêmes renseignements sont disponibles aussi à l'adresse Internet

³ Guide pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

10. Femmes Voyageant Seules

Une femme qui voyage seule peut malheureusement faire face à des difficultés, notamment les avances sexuelles importunes. La visiteuse qui voyage seule doit prendre les précautions suivantes :

- Être et rester toujours vigilante lorsqu'elle sort dans la rue : il est conseillé de rester dans les zones bien éclairées où se trouvent d'autres personnes;
- S'habiller comme il convient : ne pas porter de bijoux coûteux et ne pas montrer de grosses sommes d'argent;
- Éviter de sortir seule;
- Faire usage de son bon sens dans toute situation.

Pour avoir plus de détails sur les astuces pour les femmes voyageant seules, vous pouvez consulter le site Web: www.journeywoman.com.

II - Voyage (Avant le Départ)

Un voyage réussi est un voyage bien préparé. Vous éviterez de mauvaises surprises si vous vous renseignez suffisamment tout en ayant en main un petit aide mémoire (liste des articles à apporter pour les voyages) afin de ne pas oublier certaines affaires importantes. Assurez vous aussi de vérifier la liste des documents à laisser à l'Université de Moncton.

Pour les billets d'avion, l'Internet pourra vous aider à trouver des prix avantageux en comparant chez plusieurs compagnies de voyage à la fois. Faites-vous délivrer un billet de papier : il est plus difficile de modifier une réservation électronique, surtout si vous changez d'agence de voyage.

Procurez-vous la carte internationale d'étudiant ISIC. Elle permet d'obtenir des rabais très intéressants, entre autres sur l'achat de billets d'avion. Pour l'obtenir, vous devez fournir une preuve d'études à temps plein, apporter une photo de format passeport et prévoir des frais de 16\$.⁴ Vous pouvez vous procurer cette carte au à la FÉÉCUM de l'Université de Moncton.

Partez le matin : votre vol ne subira pas les retards des autres.

Vérifiez toujours l'heure du décollage avant de partir. Arrivez deux heures à l'avance si vous prenez un vol intérieur et trois heures avant si vous vous rendez à l'étranger.

Partez du principe qu'on fouillera tous les bagages à main; moins vous en aurez, plus vite vous passerez. Ne laissez rien de tranchant ou de pointu dans vos bagages à main : canif, pince à épiler, coupe-ongles, aiguilles à tricoter...

N'emballez pas les cadeaux ; les agents de sécurité peuvent demander à voir le contenu. En cas de doute, téléphonez au transporteur aérien.

Si vous avez besoin d'un renseignement, n'hésitez pas à demander. Les agents de sécurité pourront aussi vous aider à trouver votre chemin.

Munissez-vous d'une pièce d'identité avec photo : Permis de conduire, passeport. Emporter au moins quatre photos passeport de surplus, c'est très utile!

Faites un double de tous vos documents officiels et laissez-en un exemplaire à un ami à qui vous faites confiance ou à un membre de votre famille. Ne pas mettre vos chèques voyage et reçu au même endroit.

Éviter de mettre de l'argent, des bijoux ou tout autre objet précieux dans vos bagages lorsque vous voyagez.

Déterminer une adresse que vous utiliserez lorsque vous serez en voyage.

⁴ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

Si vous êtes détenteur d'un permis de conduire et désirez conduire pendant votre voyage, vous pouvez obtenir un permis de conduire international en faisant une demande à l'adresse suivante : <http://www.caa.ca/indexm.shtml>

Vérifiez le voltage du courant de votre pays d'accueil avant d'apporter vos appareils électriques avec vous. Vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Munissez-vous d'un adaptateur ou d'un convertisseur de courant, ainsi vous pourrez vous servir de vos appareils électriques sans problème.

Apportez certains de vos disques de musique préférés à l'étranger. D'une part ceux-ci vous aideront à faire connaître votre pays aux gens que vous allez rencontrer là-bas. D'autre part, la musique vous aidera à combattre le mal du pays qui ne manquera sûrement pas de vous frapper à un moment ou à un autre.⁵

Avant de partir en voyage, avertissez votre assureur de votre intention d'apporter à l'étranger des objets de valeurs tels un ordinateur ou une caméra. Il vous indiquera si vos assurances sont applicables et dans quelles mesures.⁶

De plus, avant le voyage, il est très important d'avoir quelques connaissances sur les réalités socioculturelles, politiques, religieuses et comment se comporter dans le pays d'accueil afin de se préparer pour le choc culturel. De ce fait, prenez le temps de consulter toujours le site http://www.voyage.gc.ca/consular_home_fr.asp pour avoir des informations actualisées sur la stabilité et la fiabilité de votre pays d'accueil.

Il est important de vous renseigner et surtout de connaître le type de climat du pays d'accueil pour vous aider à mieux préparer votre valise et pour ne pas avoir de surprises désagréables par exemple amener des vêtements chauds dans un pays de chaleur ou des vêtements légers d'été dans un pays froid.

Apprenez de votre mieux la langue, la culture et les habitudes de votre pays d'accueil. Un exemplaire du Guide du routard sur le pays d'accueil vous aidera à mieux vous documenter.

Consulter le site www.globaladaptation.com qui est un répertoire de sites utiles vous permettant de connaître mieux votre pays d'accueil.

Si possible, avoir une conversation avec des étudiants qui se sont déjà rendus dans le pays que vous planifiez de visiter et leur poser toutes les questions possibles.

Apportez si possible des cadeaux pour votre famille d'accueil et des photos personnelles.

⁵ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

⁶ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

III - ⁷Le grand départ

1. Les douanes et l'immigration

Lorsque vous quittez le pays, il est primordial que vous déclariez les objets de valeurs que vous apportez avec vous à l'étranger (exemple : ordinateur, caméra). De cette façon, vous n'aurez pas de problème lorsque vous reviendrez au Canada.

Soyez certains d'avoir tout à la portée de la main lors de votre passage aux douanes (voir la liste ci-dessous). Ainsi, ne commettez pas la maladresse de mettre votre visa ou la confirmation de votre statut d'étudiant ou de stagiaire dans le fond de votre valise.

Articles à avoir à portée de la main au moment de passer aux douanes :

- **Votre passeport;**
- **Votre visa et votre permis de séjour (si exigés);**
- **Une preuve de solvabilité (si exigée);**
- **Une confirmation d'admission à l'université d'accueil ou au lieu de stage;**
- **Votre billet d'avion (si il y a lieu);**
- **Une preuve d'assurance médico-hospitalière complète (si exigée).**

2. Les personnes à contacter à l'arrivée

Certains pays exigent que vous vous inscriviez dans le registre des étrangers auprès des autorités locales. Cette démarche n'est pas à prendre à la légère et il faut vous assurer de respecter le délai maximal pour effectuer une telle inscription. C'est le cas par exemple pour des pays comme la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, le Mexique, la Tunisie et le Maroc. Ces formalités se réalisent à la station de police locale ou à la mairie.

Si vous êtes en voyage d'études, il est important de vous rapporter rapidement au bureau international ou au bureau d'accueil des étudiants étrangers de votre université d'accueil. Ils vous aideront à compléter les formalités pour votre inscription.

⁷ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

IV - Éthique

Code d'éthique

Les principes fondamentaux

1. Être honnête et impartial, et servir son employeur, les clients et le public avec dévouement et respect;
2. Essayer d'augmenter la compétence et le prestige de l'organisation;
3. Tenir ses promesses et honorer ses engagements;
4. Concentrer ses efforts sur les choses qu'on peut contrôler plutôt que sur les soucis qui nous dépassent;
5. Organiser et se préparer afin d'éviter de travailler en mode de crise;
6. Être créatif dans la recherche d'idées nouvelles et de meilleures solutions.

Les relations avec le public

1. Être digne et modeste par rapport au travail accompli et aux mérites reçus;
2. Ne jamais s'attribuer le mérite pour un travail accompli par d'autres;
3. Défendre les absents en tout temps;
4. Faire des efforts pour construire ou améliorer de bonnes relations avec les autres.

Les relations avec l'employeur et les clients

1. Agir d'une manière professionnelle avec les employés et les clients;
2. Maintenir strictement confidentielles les informations concernant les affaires, les techniques ou les dossiers des collègues ou des clients;
3. Lors de conflits ou de différends, s'efforcer de voir le point de vue de l'autre en se mettant à sa place;
4. Dans la résolution de conflits, chercher une solution qui apportera des bénéfices à tous;
5. Coopérer avec les autres;
6. Estimer et rechercher la vision d'autrui;
7. Encourager les autres à donner leur opinion.

Les relations avec ses pairs

1. S'assurer que le crédit revienne à ceux qui le méritent;
2. Collaborer au développement professionnel et à l'avancement des collègues, collaborateurs et clients ou en faire la promotion;
3. Étendre sa collaboration et sa confiance aux collègues, clients et superviseurs, et ne pas entrer en compétition avec eux;
4. Traiter ses collègues et ses clients comme on aimerait être traité soi-même;
5. Se soucier du succès des autres autant que du sien;
6. Prendre la responsabilité de ses humeurs et de ses actions plutôt que de blâmer les autres et les circonstances.

* Le code d'éthique développé par le Centre de Commercialisation Internationale est essentiellement une adaptation de celui du "American Society for Quality" (ASQ) et des grands principes de Stephen Covey.

V - Compétences Importantes pour une Carrière Outremer

Goût du changement : Êtes-vous le type de personne qui peut s'adapter à une nouvelle situation? La clé consiste à apprendre à aimer le changement. Le proverbe le mieux approprié est « Faire à Rome ce que font les Romains ».

Ouverture d'esprit : Ne pas essayer de transposer des solutions nord-américaines aux problèmes auxquels vous êtes confronté(e). Vous devez avoir l'esprit ouvert face aux nouvelles solutions ou, tout aussi important, reconnaître que les solutions locales qui ont déjà fait leur preuve n'ont pas besoin d'être changées.

Patience : La patience est une qualité propre à tous les aspects de la vie outremer. En tant que personne étrangère dans un nouveau pays, vous devez vous abstenir de tirer des conclusions trop hâtives. Les choses ou situations ont souvent une logique sous-jacente qui vous échappe. Un vieux proverbe africain dit : « L'étranger qui ne souffre pas de son éloignement ne répond pas au nom d'étranger ».

Facilité d'adaptation : Vous êtes en terre étrangère lorsque l'évaluation de la situation du lundi semble souvent erronée le jeudi. La rigidité, dans une nouvelle culture, ne vous aidera pas à faire avancer les choses. Les convictions culturelles de la population locale sont bien plus fortes que toutes vos capacités personnelles de persuasion.

Humour : L'humour peut vous aider à vous adapter à n'importe quelle circonstance et vous permettra de réduire la tension dans votre vie outremer. De plus, avoir un bon sens de l'humour vous aidera à mieux apprécier votre processus d'adaptation général.

Connaissance de soi : Lorsque vous partez vers un nouveau pays, tout est différent, à partir du shampoing jusqu'à la politique. Le fait de vous connaître vous-même vous aidera à faire la différence entre être flexible et se conformer à des nouvelles coutumes sociales d'une part, et établir des limites d'autre part.

Tolérance : La tolérance est une qualité indispensable dans une société que vous ne connaissez pas. Si une personne est en retard pour un rendez-vous, présumez qu'il y a une raison d'ordre culturel. Si une personne vous invite à souper et qu'elle est toute surprise de vous voir arriver, présumez également qu'il y a une raison dont les origines sont culturelles. Allez plus loin... étudiez l'origine culturelle ou la tradition derrière le comportement auquel vous faites face.

Sens de l'écoute et de l'observation : Votre sens de l'écoute et de l'observation déterminera jusqu'à quel point vous en apprendrez sur votre nouveau milieu. Observez les gens et posez des questions avec tact. L'écoute et l'observation sont les clés qui vous aideront à développer des compétences en matière de communication interculturelle.

Ténacité : Il est facile de croire que les solutions sont impossibles lorsque vous travaillez dans un milieu culturel que vous ne comprenez pas tout à fait. N'abandonnez pas! Faites preuve de ténacité et terminez le travail, peu importe le défi!

Énergie : Pour devenir un(e) volontaire efficace outremer, il vous faut de l'énergie. Le fait de respecter les délais malgré les contraintes démontre votre habileté à trouver des façons innovatrices de relever les défis au travail.

Journal de bord : Sur le plan professionnel, il faut toujours avoir un journal qui identifie et définit vos différents accomplissements quotidiens afin de se préparer pour le débriefing dès votre retour au Canada.

VI - Séjour

Ouf ! ! ! Vous êtes passés à travers tous les préparatifs et vous voilà enfin dans votre pays d'accueil.

La première des choses à faire dès votre arrivée dans le pays d'accueil, c'est d'aller vous inscrire officiellement à la mission canadienne la plus proche (ambassade ou consulat). Ainsi, vous pourrez être joint en cas d'urgence ou en situation de crise. Les missions canadiennes à l'étranger sont prêtes à vous aider en cas d'urgence. Mais dans certaines conditions, vous pourriez avoir à payer pour les services fournis.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux des gouvernements australiens ou britanniques vous fourniront une aide d'urgence, ou communiqueront en votre nom avec le bureau canadien le plus proche.

Quand vous voyagez à l'étranger, vous devez vous familiariser avec son mode de vie sociale et économique et respecter ses lois, ses religions et sa culture. Si vous avez envie de photographier des personnes, des objets ou des édifices religieux ou des installations militaires, demandez-en d'abord l'autorisation.

Lorsque vous êtes à l'étranger, ne jugez pas les coutumes locales avec celles en vigueur au Canada. Respectez les coutumes, les lois en vigueur dans ce pays. Tout état est souverain et tous les peuples pensent différemment. Il n'y a pas de modèle universel de bonheur et tout bonheur est à respecter. Rappelez-vous toujours que vous êtes un visiteur.

Observez les gens et posez des questions avec tact. L'écoute et l'observation sont les clés qui vous aideront à développer des compétences en matière de communication interculturelle.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.

Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos titres de transport, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance. Vous pourrez vous servir du coffre-fort de l'hôtel, par exemple plutôt que de laisser des objets de valeur dans votre chambre.

1. L'Identité Canadienne dans le Milieu International

En expliquant à son entourage les caractéristiques culturelles canadiennes, on augmente nos chances de se faire comprendre et d'expliquer pourquoi nous avons telle genre de réaction face à un événement.

En effet, nous sommes perçus comme étant non menaçants et généreux de nos services. Étant reconnus à travers le monde comme promoteurs de la paix, nous avons en cause la justice. De plus, nous n'avons jamais envahi ni colonisé un autre pays. Nous restons tout de même plus conservateurs que nos homologues européens mais plus humbles que nos voisins américains!

En analysant de plus près l'éthique de travail, on a trouvé que les canadien(ne)s sont orientés vers les buts et valorisent la réalisation de ces buts, tant au niveau professionnel que personnel. Nous croyons que travailler

fort apporte des récompenses et nous propulse vers de l'avancement. Nous valorisons l'organisation, la ponctualité, l'efficacité et le progrès et ce même en s'adonnant à nos passe-temps. Bref, nous sommes plus des « faiseurs » que des penseurs recherchant du tangible. Nous sommes aussi habitués à notre espace personnel, à séparer le travail de la famille et à communiquer de façon formelle surtout par écrit.

Il est intéressant de constater que notre éthique, transposée ailleurs et en particulier dans les pays du Sud, a certaines conséquences. Par exemple, le fait de ne pas mettre d'énergie à développer des relations personnelles avec les collègues de travail et d'être un peu trop déterminé à réaliser quelque chose sans tenir compte de la qualité des relations autour de nous peut miner la possibilité d'établir un climat de confiance.

L'auteur Jean-Marc Hachey, dans son livre «The Canadian guide to working and living overseas » suggère des points pour améliorer notre intégration en milieu international:

- développer sa sensibilité culturelle: ne pas avoir peur d'adopter d'autres normes culturelles que les nôtres
- se fixer des buts réalistes: réaliser, parfois à l'aide de notre intuition, qu'il faut tenir compte de d'autres dimensions imprévues quand on essaie de planifier de façon quantifiable

Hachey ajoute « Beaucoup de grandes cultures autour du monde datent de milliers d'années et sont enracinées dans une histoire et des traditions bien à elles. Si nous pouvons considérer autre chose que l'atteinte de résultats et la considération de faits tangibles, nous pourrions découvrir les subtilités de ces cultures et mieux comprendre leurs pratiques en affaires ».

Alors prenez le temps de bien observer les comportements autour de vous en tenant compte de l'aspect non verbal de la communication. Montrez votre intérêt à en savoir plus long sur la nouvelle culture. N'oubliez pas que vous êtes en situation d'apprentissage dans ce nouveau milieu et ayez le courage de prendre des risques. Cette « fenêtre » ouverte sur le monde vous fera sûrement découvrir des choses extraordinaires.

2. Choc Culturel

Le choc culturel est normal et tout le monde le vit à sa façon. Le choc culturel est un sentiment de désorientation et de confusion qui se produit souvent lorsqu'une personne quitte un milieu qui lui est familier pour aller vivre dans un milieu qui lui est étranger. En effet, les règles de la société, les habitudes culturelles, l'alimentation et surtout le climat sont différents à l'étranger. L'étudiant n'aura pas accès aisément à sa famille. Dépendamment du pays d'accueil, il pourra être plus facile ou plus difficile pour le visiteur canadien de s'adapter.

De nombreux facteurs influent sur la façon dont les personnes s'adaptent à une nouvelle culture. L'un d'entre eux est la personnalité de l'individu, c'est à dire son assurance, son sens de l'humour, sa capacité de nouer des relations interpersonnelles et sa capacité de s'adapter à des situations ambiguës ou frustrantes.

Les personnes qui subissent le choc culturel se sentent nerveuses, lasses, se réfugient dans le sommeil, peuvent perdre l'appétit ou développer des habitudes compulsives. Elles peuvent devenir très dépendantes de leurs compatriotes qui séjournent dans le pays d'accueil ou au contraire, éviter tout contact avec ceux-ci. Ces

sentiments leur rendent la vie intolérable, et elles éprouvent de la difficulté à entretenir de bonnes relations avec les résidents du pays d'accueil.

3. Conseils pour Surmonter le Choc Culturel

Se situer dans le contexte : Plusieurs personnes sont déjà venues dans ce pays et ont surmonté le choc culturel.

Réviser ses attentes : Vos réactions dans le nouveau pays et dans votre institution d'accueil sont à la fois le fruit de la réalité et de vos attentes.

Garder l'esprit ouvert : N'oubliez pas que les citoyens de votre pays d'accueil vivent suivant leurs propres valeurs et non suivant les vôtres. Efforcez-vous de bien comprendre l'intention de leurs paroles ou de leurs gestes et ne jugez pas leur comportement à partir des valeurs qui ont cours au Canada.

Développer des passe-temps : Se faire des amis avec lesquels il sera facile d'organiser des sorties ou de petits voyages touristiques. Ou encore se trouver des activités qui aideront à faire passer le temps.

Communiquer avec les parents et amis qui sont restés au Canada par le biais du courrier électronique et du service téléphonique Canada Direct.

Tirer profit de l'expérience : S'exposer à une nouvelle culture peut s'avérer l'expérience la plus fascinante et la plus enrichissante de votre vie. Il n'y a pas de meilleure façon de prendre conscience de ses propres valeurs et attitudes et d'élargir son esprit.

Tenir un journal : Inscrire chaque jour les activités que l'on fait nous permet de voir comment évolue notre séjour et de diversifier notre passe-temps. Celui-ci devrait refléter vos buts, vos sentiments, les difficultés que vous avez rencontrées, vos expériences et vos observations.

VII - Information de Sûreté et de Secours

1. Risques et responsabilités de l'étudiant pendant son séjour à l'étranger

La globalisation a vu accroître les projets internationaux et la participation des étudiants à ces projets. Les programmes d'échange d'étudiants entre les universités représentent une activité qui va en grandissant vu le nombre d'étudiants qui s'y intéressent.

L'un de nos défis principaux est de donner des informations et des conseils autant que possible pour permettre à l'étudiant(e) de faire une bonne transition entre sa culture et sa nouvelle culture et ainsi minimiser le choc culturel.

L'accroissement des étudiant(e)s qui vont à l'international va de pair avec l'augmentation des risques liés aux accidents et aux décès tragiques. Il est donc important que l'étudiant, les parents et les personnes impliquées dans le programme d'échange soient conscients du risque associé à ce programme et des procédures à suivre en cas d'événements de force majeure.

Si vous deviez retourner au Canada précipitamment, contacter votre compagnie aérienne, une compensation vous est faite si vous êtes entré pour une raison indépendante de votre volonté. Conservez tous vos reçus.

Contactez votre institution d'accueil et la mission canadienne la plus proche immédiatement pour toute situation d'urgence de nature politique, naturel ou social.

La décision de quitter le pays doit être précédée d'une évaluation du niveau de risque de l'événement sur les participants.

L'institution d'accueil doit entrer en contact immédiatement avec l'Université de Moncton et la mission canadienne la plus proche pour l'informer de la nature de l'événement et de l'impact sur les participants.

2. Contacts d'Urgence

Les informations fournies par les étudiants sont enregistrées dans une base de donnée qui sert à contacter les proches en cas d'urgence.

Les personnes suivantes sont disponibles à tout moment et aux numéros suivants (vous pouvez aussi les appeler à frais virés) :

M. Wayne ST. THOMAS

(506) 858-4100

st-thow@umoncton.ca

Directeur du Service de sécurité

Maison : 383-7499

Cellulaire : 863-5213

M. Benoît Bourque

(506) 858-4826

bourqub@umoncton.ca

Directeur du BRI

Maison : 386-4549

Cellulaire : 874-0955

3. Médical

Soyez certain de bien comprendre les termes de votre contrat d'assurance. Pour les personnes qui suivent un traitement, entrez en contact avec un hôpital et un médecin qui vous suivra durant la durée de votre séjour.

4. Victime de Crime, de Vol ou de Détention

Si vous êtes détenu, contacter la mission canadienne la plus proche. Ils vous fourniront des conseils sur la marche à suivre.

Lorsque vous vous faites voler de l'argent ou des objets de valeur, déclarer le au poste de police locale. Assurez-vous d'avoir le numéro de rapport de police. Certaines compagnies d'assurance vous demanderont un procès verbal lorsque vous faites une réclamation.

5. Passeports Perdus ou Volés

Les passeports canadiens ont beaucoup de valeur. Il est conseillé aux Canadiens qui voyagent avec leur passeport de rapporter immédiatement toute perte ou vol à la mission canadienne la plus proche qui ouvrira une enquête sur les circonstances de la perte ou du vol.

Si votre passeport est abîmé, perdu ou volé en cours de voyage, signalez l'incident à l'ambassade ou au consulat du Canada le plus proche. Par mesure de sécurité, il est conseillé de faire trois photocopies de la page d'identification du passeport. Il est recommandé d'en confier une copie à un proche facile à contacter ici au Canada, de remettre une copie au CCI pour le dossier et d'emporter la troisième copie avec soi pour le voyage. Une fois rendu à destination, il serait bon de garder l'original en lieu sûr et de se promener avec la photocopie de la page d'identification.

Il vous faudra suivre les étapes suivantes pour un nouveau passeport (remplir un formulaire, fournir des photos, payer des frais et fournir une preuve de votre citoyenneté canadienne).

Déclarer tout passeport retrouvé car vous n'avez pas le droit d'être en possession de deux passeports valides.

6. Autres Précautions

Il est recommandé de prendre les initiatives en ce qui concerne les contacts. Éviter de vous familiariser avec les gens qui feront le premier pas.

Pour tout contact et quelques soit l'endroit, fiez-vous à votre intuition.

Lorsque vous prenez l'avion, préparez-vous à voyager avec un voisin peu aimable, peu bavard ou qui vous regarde avec dédain. Si c'est votre premier voyage, référez-vous à l'hôtesse pour toute question.

Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos billets de transport, vos pièces d'identité, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance. Vous risqueriez de vous retrouver sans argent et sans aucun papier d'identité. Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel plutôt que de laisser des objets de valeur dans votre chambre.

Inscrivez les numéros de votre passeport, vos billets de transport, vos pièces d'identité, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance sur une feuille que vous conserverez à part.

Confiez une copie de votre itinéraire à un proche au Canada et au personnel du CCI afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence.

Lorsque vous êtes à l'étranger, communiquer régulièrement avec sa famille et le CCI pour les informer du déroulement du voyage. Il est conseillé de prévenir sa famille, le CCI et l'institution d'accueil pour tout voyage à l'intérieur du pays d'accueil.

Ne passer jamais quoi que ce soit, pas même une enveloppe, d'un pays à un autre pour rendre service à quelqu'un. Tout paquet/enveloppe devrait être ouvert et vous devrez en connaître le contenu puisque vous serez responsable.

7. Ambassades et Consulats Canadiens

Le centre d'opération du ministère des affaires étrangères et du commerce international est ouvert 24h/24, 7jours/7. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux pour une urgence à l'adresse suivante :

Email : sos@dfait-maeci.gc.ca

Tel : (613) 996-8885

Fax : (613) 943-1054

⁸**Les services consulaires :** La plupart des voyages se déroulent sans accroc et vous en reviendrez avec de merveilleux souvenirs. Il est toutefois possible qu'un problème imprévu surgisse lorsque vous serez à l'étranger. Ceci peut arriver même si vous avez agi en voyageur averti et que vous vous êtes largement renseigné sur votre pays d'accueil. Dans ce cas les ambassades, les consulats et le centre canadien de la coopération à l'étranger sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller selon les circonstances de l'incident.

Les services consulaires sont offerts 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par l'entremise d'un réseau qui compte 271 bureaux au quatre coins du monde. Il est possible de les joindre par téléphone, par télécopieur et même par courriel. Voici quelques exemples de services disponibles :

- **Joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis;**
- **Vous aidez dans des situations critiques (catastrophes naturelles et soulèvements civils ou militaires);**
- **Obtenir des renseignements sur les lois, les règlements et la culture du pays;**
- **Vous aidez en cas d'urgence médicale;**
- **Délivrer un nouveau passeport;**
- **En cas d'arrestation, veiller à ce que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays. Selon votre désir, il est possible d'informer la famille et les amis de l'arrestation;**
- **Avertir votre parent le plus proche lors d'un accident ou d'un décès et le tenir au courant de la situation;**
- **Localiser des personnes disparues.**

Certains des services mentionnés ci-dessus peuvent être limités ou ne pas être offert selon les pays. C'est surtout le cas lorsqu'il est aisé d'obtenir des services similaires sur place. Il est également possible que des frais soient exigés pour la prestation de certains services consulaires.

- **Voir site d'Affaires étrangères Canada pour liste complète des Ambassades et Consulats Canadiens de votre pays hôte.** http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp

⁸ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

8. ⁹L'immatriculation consulaire

Si vous restez plus de trois mois à l'étranger, il est conseillé, mais non obligatoire, de vous inscrire à la mission canadienne la plus proche. Cette démarche a l'avantage, dans certains pays, de faire en sorte que l'on puisse vous rejoindre rapidement en cas d'urgence. S'il n'y a pas de mission canadienne dans votre pays d'accueil, bien souvent les missions britanniques ou australiennes pourront vous aider et vous mettre en contact avec la mission canadienne la plus proche.

⁹ Guide de pré voyage de l'université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

VIII - Retour au Canada

Certains pays imposent aux voyageurs une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de partir, renseignez-vous et mettez de côté assez d'argent dans la devise du pays, pour vous en acquitter le cas échéant.

La loi canadienne stipule que vous êtes tenu de déclarer tous les produits d'origine animale ou végétale que vous rapportez de l'étranger. Cette législation limite ou interdit l'entrée de produits qui pourraient constituer un danger pour l'agriculture et les forêts canadiennes ou présenter un danger pour la santé et la sécurité humaines.

Vous devez déclarer tout ce que vous rapportez de l'étranger, aussi bien les achats ou cadeaux que les produits achetés dans les boutiques hors taxes canadiennes ou étrangères. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait. Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains produits. Si vous envisagez d'importer de la viande ou des produits laitiers, des armes, des plantes, des véhicules ou encore des animaux exotiques et des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à Douanes Canada.

Lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous pouvez décider d'acheter des souvenirs. Malheureusement, beaucoup d'objets attirants vendus dans des pays étrangers sont produits à partir de plantes ou d'animaux menacés de disparition (peau de crocodile, ivoire, corail, carapaces de tortue, orchidées, perroquets, etc.). Pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter légalement au Canada, veuillez communiquer avec Environnement Canada au (819) 997-1840 ou par télécopieur (819) 953-6283, sans frais au 1-800-668-6767

En vertu du code criminel du Canada, notez que vous pourriez être arrêtés et poursuivis au Canada si vous êtes soupçonnés d'avoir commis des délits sexuels à l'endroit d'enfants dans des pays étrangers.

Lors du retour, il peut arriver que certains étudiants soient désorientés à leur arrivée au Canada. Certains pourraient avoir l'impression que leurs familles et amis ne sont pas impressionnés ou intéressés par leur expérience. Par ailleurs, un autre type de choc culturel peut être ressenti, notamment lorsque ceux qui reviennent avec d'autres façons d'agir. Pour mieux gérer l'inconfort qui peut résulter de cette situation, l'étudiant doit se préparer à :

- Faire preuve de patience avec les siens, ayant toujours à l'esprit que lorsqu'il était à l'étranger, la vie a continué pour eux, avec ses hauts et ses bas;
- Être tolérant avec les autres, parce qu'ils n'ont pas eu une expérience semblable qui leur aurait ouvert davantage l'esprit.

Si vous avez été souffrant à l'étranger ou que vous êtes tombé malade à votre retour, si vous avez de la fièvre ou une maladie qui ressemble à une grippe, surtout si vous revenez d'une région où sévit la malaria, consultez immédiatement votre médecin. Vous devrez pouvoir lui indiquer en détail tout traitement qui vous aura été prescrit en voyage et lui dire où vous vous êtes rendu.

Lorsque l'étudiant canadien retourne au Canada, il doit contacter le CCI qui doit planifier un débriefing pour avoir les impressions de l'étudiant et savoir ce qu'il faudrait améliorer si l'expérience était à renouveler. Le

visiteur canadien peut-être sollicité à partager son expérience lorsque le CCI organise des sessions d'information.

L'étudiant qui a passé un séjour à l'étranger a acquis une expérience qui doit être mentionnée dans son curriculum vitae (CV). En effet, il est reconnu que l'expérience acquise à l'échelle internationale est un atout dont l'étudiant Canadien pourra tirer profit lors de ses futures recherches d'emplois.

Conclusion

Somme toute, nous pouvons oser sans croire de nous tromper que ce guide aidera les étudiants à mieux s'orienter, à mieux se préparer et à mieux s'organiser afin d'éviter le dépaysement, la désorientation, la confusion qui ne sont que quelques éléments de choc culturel à quoi ils pourraient faire face. Ce guide est conçu dans l'optique de répondre aux différentes questions que peuvent se poser des étudiants allant à l'international.

Annexe1 : Rappel des informations pertinentes sur le Canada et le Nouveau-Brunswick

Il est important que le visiteur canadien puisse avoir des informations pertinentes sur son pays et sur la province dans laquelle se trouve son établissement de formation. En effet, les citoyens du pays d'accueil sont souvent très curieux de connaître, d'apprendre des choses sur le pays d'origine des stagiaires

Canada

Le Canada dont la capitale est Ottawa est le deuxième plus grand pays du monde après la Russie avec 9 970 610 km²

Le système parlementaire est celui pratiqué au Canada. La reine d'Angleterre est le chef de l'état du Canada et est représenté par un gouverneur général.

Le premier ministre du Canada est le chef du parti qui obtient le plus de vote au parlement. Le mandat du premier ministre est de cinq ans.

Le parlement fédéral est bicaméral. Le Sénat compte 104 membres, présentés par le Premier ministre et nommés à vie par le gouverneur général. La chambre des communes compte 301 membres.

Le Canada est membre à la fois de la Francophonie et du Commonwealth

L'emblème national du Canada est la feuille d'érable.

La population estimée du Canada est de 32,2 millions d'habitants¹⁰

Les langues officielles sont l'anglais et le français

De l'est à l'ouest, le Canada couvre 6 fuseaux horaires

Le Canada se divise en 7 régions bien distinctes tant par leur paysage que par leur climat : La côte du pacifique, la Cordillère, les Prairies, le Bouclier canadien, les Grands lacs et la vallée du Saint-Laurent, les provinces de l'Atlantique et les Appalaches et l'Arctique.

La première réunion des dirigeants de la province du Canada et des colonies maritimes pour discuter de l'idée d'une confédération a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, en septembre 1864. Le Canada est devenu un pays en 1867.

¹⁰ <http://www.courrierinternational.com/pays/ca.htm>

Le Canada compte 10 provinces et trois territoires dont chacun possède sa propre capitale :

Provinces	Capitale	Adhésion à la confédération
Alberta	Edmonton	1905
Colombie-Britannique	Victoria	1871
Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown	1873
Manitoba	Winnipeg	1870
Nouveau-Brunswick	Fredericton	1867
Nouvelle-Écosse	Halifax	1867
Ontario	Toronto	1867
Quebec	Quebec	1867
Saskatchewan	Regina	1905
Terre-Neuve	St. John's	1949
Territoires		
Nunavut	Iqaluit	1999
Territoire du Nord-Ouest	Yellowknife	1870
Yukon	Whitehorse	1898

Les dix provinces et les trois territoires forment une fédération qui se distingue par la répartition des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives des provinces.

Les partis politiques sont : Le parti libéral, l'alliance canadienne, le parti progressiste-conservateur, le nouveau parti démocratique, le bloc québécois, le parti vert et le parti socialiste.¹¹

Voici deux sites Internet que vous devriez vérifier avant de partir :

www.infocan.gc.ca

<http://canada.gc.ca>

Nouveau-Brunswick

De forme rectangulaire, le Nouveau-brunswick a une superficie de 73 500 km² dont 85% sont couverts de forêts. Le mont Carleton, haut de 820 m, est le plus élevé. Elle est située dans la région de l'Atlantique.

Cette province est bordée par la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'État américain du Maine. Sa capitale est Fredericton. Mais la ville de Saint-Jean, situé à l'embouchure de la rivière du même nom, est à la fois le principal port et le plus important centre industriel de la province.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue et elle compte la plus forte proportion de francophones Hors-Québec. Les habitants du Nouveau-Brunswick sont appelés des Néo-Brunswickois.

Voici des sites Internet sur le Nouveau-Brunswick, l'Acadie et les Autochtones que vous devriez consulter avant de partir :

¹¹ <http://www.courrierinternational.com/pays/ca.htm>

<http://layden-zella.tripod.com/NBHistoire.html>

<http://www.nbfilm.com/F/5000/5004f.htm>

<http://personnal.nbnet.nb.ca/yoyo/index.html>

<http://www.cyberacadie.com>

<http://www.ainc-inac.gc.ca>

Annexe 2 : Exemple d'un aide-mémoire pour le départ

Documents

Passeport

- Visa/Permis de séjour

Argent

- Carte de guichet en double
- Carte de crédit
- Chèques de voyage
- Argent comptant dans la devise du pays d'accueil

Articles de toilette

- Peigne/brosse
- Réserve de verres de contact
- Savon à lessive liquide/Corde à linge extensible
- Shampoing et revitalisant (scellez les bouteilles pour éviter les mauvaises surprises)
- Savon
- Serviettes sanitaires
- Brosse à dents, pâte à dents et soie dentaire
- Condoms canadiens
- Médication dans leur emballage d'origine et bien identifiée
- Déodorant

Vêtements

- Chapeau
- Maillot de bain
- Sandales sport
- Imperméable/coupe-vent

Divers

- Réveille-matin
- Cadenas pour les bagages
- Sac pour le linge sale
- Drap sec (exigé dans les auberges de jeunesse)
- Petit sac à l'épreuve de l'eau (par exemple Zip-Lock)
- Canif de type suisse
- Adaptateur/convertisseur

Annexe 3 : Exemple d'un Journal de bord

Nom

Semaine du :

Ce que j'ai accompli cette semaine :

Ce que j'ai appris de nouveau (et de quelle façon) :

Ce que j'aimerais apprendre :

Les personnes que j'ai rencontrées :

Les difficultés que j'ai vécues :

En général, j'ai eu une semaine:

Enrichissante décevante excellente bonne

Parce que

Autres commentaires

Annexe 4 : Exemple d'une lettre de remerciements suite à un stage

Le 03 juin 2005

Alain Boudreau
160 Massey, avenue
Moncton (N.-B.)
E1A 3E7

Monsieur le Directeur (Madame la Directrice),

Je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'opportunité d'effectuer un stage dans votre entreprise. Ce stage a été une expérience enrichissante pour mon avenir professionnel, en l'insérant dans mon curriculum vitae ceci me facilitera l'obtention d'un emploi dans mon domaine d'étude.

Je vous prie, Monsieur le Directeur (Madame la Directrice), d'accepter mes plus sincères remerciements

Alain Boudreau
Stagiaire
Signature

Annexe 5 : Exemple de procuration générale

Je, soussigné(e), _____(votre nom), demeurant actuellement au _____(votre adresse permanente), désigne par les présentes, comme mon mandataire, monsieur, madame _____(nom du mandataire), demeurant actuellement au _____(adresse du mandataire).

Je confie à mon mandataire le pouvoir d'administrer mes biens, meubles et immeubles selon les règles de la simple administration conformément au « *Code civil du Québec* ».

J'ai signé les présentes à Moncton, le _____ (date).

_____ (Votre signature)

Bibliographie

Le guide pré départ de l'Université Laval http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/pdf/Guide4_5.pdf

Le guide pré voyage de Queens university
<http://www.queensu.ca/quic/wsa/orientation/index.htm>

Le guide pré départ de Mount royal collège
<http://international.mtroyal.ca/>

Le code d'éthique est essentiellement une adaptation de celui du "American Society for Quality" (ASQ) et des grands principes de Stephen Covey.